



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE-CAPMARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901

(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

12/06/2025

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS-SÉISMES DE MENTON : **UN MANQUE DE PEDAGOGIE ET DE MESURES OPERATIONNELLES À COMBLER**

Le Plan de prévention des Risques Naturels Séismes de Menton est soumis à enquête publique du 2 juin au 4 juillet. Document long et très technique, ce plan qui traite d'un risque majeur pour la population ne satisfait pas l'ASPONA en l'état (voir nos observations avec avis défavorable).

Comme la grande majorité du département des Alpes-Maritimes, Menton est classée en risque sismique « modéré » de niveau 4 / le plus élevé pour la France métropolitaine. Elle présente une topographie et une géologie spécifiques qui justifient un micro-zonage, où les zones les plus à risque sont celles qui cumulent l'effet lithologique (Flysch - alluvionnaire) et topographique (éboulis sous la Giraude ou collines propices à glissements de terrain).

Mais ni la lecture du Plan, ni celle de la carte du micro-zonage en dégradé de verts ne permettent de répondre à des questions simples, telles que :

- *Quelles seront les conséquences pour mon projet de surélévation de ma maison ?*
- *L'hôpital, les écoles, les collèges et les lycées sont-ils sûrs ?*
- *En cas de tremblement de terre, les ponts de l'autoroute ou les dalles couvrant le Gorbio, le Borrigo, le Caréi et le Fossan pourront-ils être empruntés pour s'enfuir ?*
- *Pourquoi aucune zone ne devient inconstructible alors que cette possibilité est énoncée dans le rapport de présentation ?*

Alors que la commune sera en charge de la campagne d'information à la population, aucune proposition concrète n'est faite, ni aucun exemple donné de bonne pratique communale engagée dans les Alpes-Maritimes ou dans le reste de la France. Bref, il manque une liste simple des mesures que Menton prendra dès que le Plan sera validé.

Pour les curieux et les courageux, il est possible d'accéder au dossier d'enquête :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique/Menton/Le-projet-de-plan-de-prevention-des-risques-previsibles-mouvement-de-terrain-et-seisme-PPRS/Enquete-publique>

Sinon, nous vous encourageons vivement à demander d'ajouter à ce Plan un résumé pédagogique, un « mode d'emploi » de la carte du micro-zonage et surtout un programme communal détaillé de mesures d'information et de contrôle adaptées.

Votre message peut être écrit sur le registre en Mairie ou envoyé par e-mail à : ddtm-concertation-ppr@alpes-maritimes.gouv.fr (à l'attention de M. Le Commissaire-enquêteur du PPRN Séismes Menton)

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex